

À compter du 8 mars 2021 la Métropole Européenne de Lille procède à des travaux de réparation et de protection du pont de l'Hippodrome et à des aménagements cyclables avenues de l'Hippodrome et Léon Jouhaux à Lille et Lambersart

À compter du lundi 8 mars 2021, et pour une durée prévisionnelle de 8 mois, sous couvert des conditions météorologiques et sanitaires, la Métropole Européenne de Lille (MEL) effectuera des travaux au niveau du pont de l'Hippodrome et ses abords, à Lille et Lambersart.

Le pont de l'Hippodrome, construit en 1952, permet le franchissement d'un bras du canal de la Deûle par la M751, avenue Léon Jouhaux à Lille et avenue de l'Hippodrome à Lambersart. Il a été identifié lors des actions de surveillance du patrimoine d'ouvrages d'art assurées par la MEL comme un pont devant faire l'objet de travaux de rénovation importants : réparation de la structure, mise en œuvre d'un revêtement de protection, réfection de la voirie avec reprise de l'étanchéité, réparation et mise aux normes des 2 escaliers d'accès.

Les avenues de l'Hippodrome et Léon Jouhaux sont des axes structurants respectivement de Lambersart et Lille. La première de ces avenues fait partie du réseau cyclable secondaire et permet de rejoindre deux itinéraires structurants : au Nord, celui de Lille-Loos-Lambersart, au Sud, celui de Lille intra-muros.

Le projet prévoit ainsi de conforter et de sécuriser les déplacements cyclables, par la création de pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre du projet, soit la partie de l'axe Hippodrome/Jouhaux comprise entre l'avenue Marx Dormoy (Lille) et l'avenue du Colysée (Lambersart).

Les travaux comprendront ainsi :

- La réparation et la protection du pont,
- La création de pistes cyclables de 1,90m de largeur sur les avenues de part et d'autre du pont, par la réduction de la largeur de voirie à 6,30m.

Organisation du chantier

Du 8 au 22 mars, un échafaudage sera monté sous l'ouvrage. Puis, le chantier nécessitera, à partir du 22 mars, et pendant toute la durée du chantier, la mise en sens unique au niveau du pont, et entre le Boulevard de Lorraine et l'avenue du Colysée, avec la conservation du sens Lambersart vers Lille. Dans l'autre sens, une déviation routière sera mise en place via l'avenue Léon Jouhaux, le boulevard de Lorraine, l'avenue de Dunkerque et l'avenue Sainte-Cécile. Les circulations piétonnes seront maintenues sur l'ouvrage.

Montant des travaux

L'ensemble des travaux, entièrement financés par la MEL, est estimé à 2 400 000 € TTC. La MEL bénéficie pour cette opération de subventions « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) pour un montant de près de 720 000 €, et « Fonds Mobilités Actives » (FMA), pour près de 480 000 €, soit 50% en tout du montant global des travaux.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropolelille

Contact presse :

Charlotte Roussel

croussel@lillemetropole.fr

03 20 21 67 82